



2018/2028(INI)

26.2.2018

PROJET DE RAPPORT

sur l'égalité des langues à l'ère numérique
(2018/2028(INI))

Commission de la culture et de l'éducation

Rapporteure: Jill Evans

Rapporteure pour avis (*):
Marisa Matias, Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

(*) Commission associée – article 54 du règlement intérieur

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN.....	3
EXPOSÉ DES MOTIFS.....	8

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur l'égalité des langues à l'ère numérique (2018/2028(INI))

Le Parlement européen,

- vu l'article 2 et l'article 3, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),
- vu les articles 21, paragraphe 1, et 22 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
- vu la directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public¹,
- vu la directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la directive 2003/98/CE du Conseil concernant la réutilisation des informations du secteur public²,
- vu la décision (UE) 2015/2240 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant un programme concernant des solutions d'interopérabilité et des cadres communs pour les administrations publiques, les entreprises et les citoyens européens (programme ISA2) en tant que moyen pour moderniser le secteur public³,
- vu la résolution du Conseil du 21 novembre 2008 relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme⁴,
- vu la décision du Conseil du 3 décembre 2013 établissant le programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020) et abrogeant les décisions 2006/971/CE, 2006/972/CE, 2006/973/CE, 2006/974/CE et 2006/975/CE⁵,
- vu la communication de la Commission du 18 septembre 2008 intitulée «Multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun» (COM(2008)0566),
- vu la communication de la Commission du 26 août 2010 intitulée «Une stratégie numérique pour l'Europe» (COM(2010)0245),
- vu la communication de la Commission du 11 janvier 2012 intitulée «Un cadre cohérent pour renforcer la confiance dans le marché unique numérique du commerce électronique et des services en ligne» (COM(2011)0942),

¹ JO L 345 du 31.12.2003, p. 90.

² JO L 175 du 27.6.2013, p. 1.

³ JO L 318 du 4.12.2015, p. 1.

⁴ JO C 320 du 16.12.2008, p. 1.

⁵ JO L 347 du 20.12.2013, p. 965.

- vu la communication de la Commission du 6 mai 2015 intitulée «Stratégie pour un marché unique numérique en Europe» (COM(2015)0192),
 - vue l’avis du Comité économique et social européen sur la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions «Une stratégie numérique pour l’Europe» COM(2010) 0245)¹,
 - vu les conclusions de la présidence du Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002 (SN 100/1/02 REV 1),
 - vu sa résolution du 14 janvier 2004 sur la préservation et la promotion de la diversité culturelle: le rôle des régions européennes et d’organisations internationales telles que l’Unesco et le Conseil de l’Europe², ainsi que sa résolution du 4 septembre 2003 sur les langues européennes régionales et moins répandues – les langues des minorités au sein de l’Union européenne dans le contexte de l’élargissement de la diversité culturelle³,
 - vu sa résolution du 11 septembre 2013 sur les langues européennes menacées de disparition et sur la diversité linguistique au sein de l’Union européenne⁴,
 - vu sa résolution du 7 février 2018 sur la protection et la non-discrimination des minorités dans les États membres de l’Union européenne⁵,
 - vu l’article 52 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission de la culture et de l’éducation et l’avis de la commission de l’industrie, de la recherche et de l’énergie (A8-0000/2018),
- A. considérant que les technologies linguistiques englobent de nombreux groupes et catégories de recherche, y compris le traitement automatique du langage naturel, la technologie vocale, l’extraction d’informations et la traduction automatique;
- B. considérant que l’Union européenne compte 24 langues officielles et plus de 60 langues nationales et régionales; considérant que le multilinguisme constitue l’un des principaux atouts de la diversité culturelle en Europe et, dans le même temps, l’un des plus importants défis à relever pour la création d’un marché de l’Union véritablement intégré;
- C. considérant que le multilinguisme relève d’une succession de domaines d’action de l’Union européenne, y compris la culture, l’apprentissage tout au long de la vie, l’emploi, l’inclusion sociale, la compétitivité, la jeunesse, la société civile, la recherche et les médias; considérant qu’une plus grande attention doit être accordée à la suppression des obstacles au dialogue interculturel et interlinguistique;
- D. considérant que les technologies linguistiques sont utilisées au quotidien dans de

¹ JO C 54 du 19.2.2011, p. 58.

² JO C 92 E du 16.04.2004, p. 322.

³ JO C 76 E du 25.3.2004, p. 374.

⁴ JO C 93 du 9.3.2016, p. 52.

⁵ Textes adoptés de cette date, P8_TA(2018)0032.

nombreux produits et services numériques, étant donné que, dans une certaine mesure, la plupart de ces produits et services utilisent les langues;

- E. considérant que la réalisation des objectifs de Barcelone, qui visent à donner aux citoyens la possibilité de communiquer dans leur langue maternelle et dans deux autres langues, apporterait davantage de possibilités d'accéder à la culture et de participer en tant que citoyens; considérant que des moyens et des outils supplémentaires, en particulier ceux offerts par les technologies linguistiques, sont essentiels pour la gestion appropriée du multilinguisme dans l'Union européenne;
- F. considérant que l'évolution rapide du développement des technologies linguistiques, offre de nouvelles possibilités de communication numérique dans toutes les langues européennes;
- G. considérant qu'en vertu des valeurs européennes communes de solidarité, de coopération, de reconnaissance et de respect, tous les citoyens devraient avoir accès en totalité et sur pied d'égalité aux nouvelles technologies, ce qui renforcerait la cohésion et le bien-être dans l'Union;
- H. considérant que les nouvelles méthodes telles que l'apprentissage profond, fondé sur une augmentation de la puissance de calcul des ordinateurs et l'accès à d'importantes quantités de données, font des technologies linguistiques une réelle solution pour surmonter les barrières linguistiques;

Les obstacles à la réalisation de l'égalité des langues à l'ère numérique en Europe

1. regrette que l'Europe soit marquée actuellement par un fossé technologique croissant entre des langues bien loties et des langues moins bien loties, que ces dernières soient officielles, co-officielles ou non officielles dans l'UE; considérant que parmi celles-ci, certaines se trouvent déjà en danger d'extinction numérique;
2. souligne que les langues européennes moins répandues sont largement désavantagées en raison du manque criant de moyens et de ressources, ainsi que du manque de chercheurs ayant les compétences technologiques nécessaires, bien que les locuteurs de ces langues tirent le meilleur parti de technologies linguistiques;
3. note la fracture numérique croissante entre les langues largement répandues et les langues moins répandues, et attire l'attention, compte tenu de l'importance croissante du numérique au sein de la société européenne, notamment dans les services publics, sur les problèmes de droits et d'accès que cela va engendrer, en particulier pour les personnes âgées et les bas revenus;
4. note que si l'Europe dispose d'une base scientifique solide en ingénierie et en technologie linguistiques, le marché est actuellement dominé par des acteurs non européens, et que cette situation peut ne pas être adaptée pour répondre aux besoins spécifiques d'une Europe multilingue;
5. note avec inquiétude que le marché unique numérique reste fragmenté par des barrières linguistiques significatives, ce qui entrave le commerce en ligne, la communication via les réseaux sociaux et l'échange de contenus culturels, ainsi qu'un déploiement plus

large des services publics paneuropéens;

6. constate que les technologies linguistiques ne jouent aucun rôle dans l'agenda politique européen, malgré le fait que le respect de la diversité linguistique soit inscrit dans les traités;
7. salue le rôle important des réseaux de recherche qui ont été financés par l'UE, tels que FLaReNet, CLARIN, HBP et META-SHARE pour avoir montré la voie à suivre dans la construction d'une plate-forme européenne des technologies linguistiques;

Améliorer le cadre institutionnel pour les politiques liées aux technologies linguistiques au niveau de l'UE

8. estime que pour donner davantage de visibilité aux technologies linguistiques en Europe, la Commission devrait allouer le domaine du multilinguisme au portefeuille d'un commissaire, compte tenu de l'importance de la diversité linguistique pour l'avenir de l'Europe;
9. encourage les États membres qui ont déjà mis au point leurs propres stratégies politiques couronnées de succès dans le domaine des technologies linguistiques, à partager leurs expériences et les bonnes pratiques afin d'aider d'autres autorités nationales et régionales à développer leurs propres stratégies;
10. invite la Commission et les États membres à définir les ressources linguistiques minimums, telles que lexiques, enregistrements vocaux, mémoires de traduction, corpus et contenus encyclopédiques, dont devraient disposer toutes les langues européennes pour éviter l'extinction numérique;

Recommandations concernant les politiques de recherche de l'UE

11. demande à la Commission d'établir un programme de financement à grande échelle et à long terme dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation, en vue de développer des technologies et des services innovants et de contribuer à la réduction du fossé technologique entre les langues européennes;
12. estime que des programmes spécifiques dans le cadre de régimes de financement actuels tels que Horizon 2020, ainsi que les programmes de financement futurs, devraient stimuler la recherche fondamentale à long terme ainsi que le transfert de connaissances et de technologies entre les pays et les régions;
13. recommande la création d'une plateforme européenne des technologies linguistiques, composée de représentants de toutes les langues européennes, permettant un partage des ressources dans le domaine des technologies linguistiques;
14. recommande l'extension du projet financé par l'UE dans le secteur du numérique pour la diversité linguistique afin de couvrir la recherche au niveau des besoins dans le domaine du numérique de toutes les langues moins répandues, afin de remédier à la fracture numérique et de contribuer à la préparation de l'avenir numérique de ces langues;

15. recommande une enquête paneuropéenne sur l'état des technologies et des ressources linguistiques pour toutes les langues européennes;

Politiques d'éducation pour l'avenir des technologies linguistiques en Europe

16. est d'avis qu'étant donné la situation actuelle où des acteurs non européens dominent le marché des technologies linguistiques, les politiques européennes en matière d'éducation devraient viser à retenir les talents en Europe, analyser les besoins actuels en matière d'éducation liés aux technologies linguistiques, et sensibiliser les élèves et les étudiants aux perspectives de carrière dans le secteur des technologies linguistiques;
17. propose que la Commission et les États membres encouragent l'utilisation des technologies linguistiques dans les échanges culturels et éducatifs entre les citoyens européens, tels qu'Erasmus +, afin de réduire les entraves au dialogue interculturel qui peuvent résulter de la diversité culturelle, en particulier dans l'expression écrite et audiovisuelle;
18. recommande aux États membres de développer des programmes d'aptitudes numériques et d'introduire des formations aux technologies linguistiques et des outils linguistiques dans le parcours de leurs écoles, universités et établissements de formation professionnelle;

Technologies linguistiques: avantages pour les entreprises et les organismes publics

19. insiste sur la nécessité de favoriser et de soutenir l'élaboration d'instruments d'investissement et de programmes d'incubateurs destinés à accroître l'utilisation des technologies linguistiques dans le secteur culturel et de la création, en accordant une attention particulière aux communautés linguistiques moins bien loties et en encourageant le renforcement des capacités des technologies linguistiques dans les domaines où le secteur est moins performant;
20. invite les institutions de l'Union européenne à sensibiliser les entreprises, les organismes publics et les citoyens aux avantages de la mise à disposition des services, des contenus et des produits en ligne dans de nombreuses langues, y compris dans les langues moins répandues, afin de surmonter les barrières linguistiques et de préserver le patrimoine culturel des communautés linguistiques;
21. demande aux administrations, à tous les niveaux, d'améliorer l'accès aux services et à l'information en ligne dans différentes langues, et d'utiliser les technologies linguistiques existantes, telles que la traduction automatique, la reconnaissance vocale et la synthèse vocale de texte, afin d'améliorer l'accessibilité de ces services;
22. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Union européenne est un projet unique qui associe plus de 500 millions de citoyens partageant quelque 80 langues. Le multilinguisme est certes l'un des plus grands atouts de l'Europe, mais c'est aussi l'un des défis majeurs à relever pour la création d'une Union culturellement et socialement intégrée, et constitue un obstacle à la réalisation des objectifs du marché unique numérique.

Les technologies linguistiques interviennent au quotidien dans de nombreux produits et services numériques, étant donné que la plupart de ces produits et services utilisent des langues dans une certaine mesure. Les communications mobiles, les médias sociaux, les assistants intelligents et les interfaces à commande vocale sont en train de transformer la manière d'interagir des citoyens, des entreprises et des administrations publiques dans l'univers numérique. En outre, les technologies linguistiques sont également utiles pour développer des ressources et des contenus multilingues en dehors de la sphère numérique. En dépit du fait que les technologies linguistiques sont des maillons essentiels de la technologie dans cette révolution numérique, elles ne sont pas correctement reflétées dans les priorités des décideurs politiques européens.

Les technologies linguistiques contribuent à l'égalité de tous les citoyens européens dans leurs activités quotidiennes, indépendamment de la langue dans laquelle ils s'expriment.

Bien que les langues moins répandues ou minoritaires sont celles qui auront le plus à gagner des technologies linguistiques, les outils et les ressources qui leur sont nécessaires, sont souvent rares, voire inexistantes dans certains cas. En effet, il existe un fossé technologique grandissant entre les grandes langues, qui sont bien loties, et les autres langues officielles, co-officielles ou non officielles de l'Union, dont certaines se trouvent déjà en danger d'extinction numérique.

Afin de combler ce fossé technologique, les mesures mises en œuvre devraient se concentrer sur l'appui au développement des technologies dans toutes les langues européennes. La défense de la langue, et donc de la culture, passent par le développement des technologies, est étroitement liée à sa capacité à fonctionner et est précieuse dans un environnement moderne en mutation tel que le monde numérique. Dès lors, la diversité culturelle et linguistique est étroitement liée aux capacités et aux ressources du monde numérique.

Les améliorations des technologies linguistiques dépendent avant tout de la capacité à accéder et à gérer des données et des ressources linguistiques toujours plus importantes et plus précises. Une collaboration étroite entre la recherche, l'industrie, les propriétaires des données, qu'il s'agisse de particuliers ou d'organismes publics, devient une nécessité. En outre, il convient également d'instaurer un cadre réglementaire beaucoup plus ouvert pour l'utilisation de ces données ainsi que de rendre interopérables et de partager les ressources linguistiques fondamentales (corpus, lexiques et ontologies) dans un environnement ouvert. Le cadre prévu par la directive sur la réutilisation des informations du secteur public (directive 2003/98/CE, dite «directive PSI») donne la possibilité d'utiliser les énormes quantités de données et d'informations générées par les administrations publiques pour de précieuses ressources de technologies linguistiques.

Dans une Europe multilingue, les barrières linguistiques devraient avoir des conséquences économiques et sociales profondes inextricablement liées, notamment: 1) accentuer la fracture

linguistique, 2) entraver la mobilité des travailleurs, 3) entraver l'accès aux services publics transfrontières, 4) limiter l'engagement des citoyens et leur participation au processus politique, 5) créer des marchés fragmentés pour le commerce transfrontière et le commerce électronique transfrontière, en particulier pour les PME, et 6) limiter l'accès aux ressources culturelles et d'éducation.

En outre, la communauté européenne des technologies linguistiques reconnaît un manque de coordination entre les efforts de recherche et le marché des applications et de services des technologies du langage humain (TLH). Cependant, de récentes initiatives telles que META-NET, la fédération Cracking the Language Barrier, LT-Innovate et le programme relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe ont beaucoup contribué à réunir la communauté fragmentée.

Toutefois, le multilinguisme en Europe est un sujet complexe qui implique de nombreux acteurs dans différents pays et doit composer avec des intérêts étroitement liés. Aucune politique unique ne permettra de résoudre les problèmes évoqués ci-dessus. Au contraire, pour tirer véritablement avantage des possibilités qu'offre l'Europe multilingue, une action conjointe et coordonnée est nécessaire aux niveaux européen, national et régional, impliquant un large éventail de parties prenantes.

L'Europe peut devenir un acteur de premier plan au niveau mondial dans le domaine de la diversité linguistique et de l'égalité entre les langues. Les méthodologies et les outils mis en place pour faciliter une large utilisation de toutes les langues européennes peuvent être étendus au reste du monde. Il convient de noter qu'il existe environ 80 langues européennes et qu'il existe 6 000 langues dans le monde, dont seulement environ 2 000 sont écrites et seulement 300 environ ont une version normalisée. Les méthodologies et les outils mis en place en Europe seraient utiles dans le cas d'au moins 200 autres langues à travers le monde.

Dès lors, le présent rapport propose différentes options qui permettraient d'améliorer l'égalité entre les langues en Europe grâce à l'utilisation des nouvelles technologies: 1) améliorer les cadres institutionnels des politiques en faveur des technologies linguistiques, 2) créer de nouvelles politiques de recherche pour accroître l'utilisation des technologies linguistiques en Europe, 3) se servir des politiques en matière d'éducation pour assurer un avenir à l'égalité entre les langues à l'ère numérique, et 4) renforcer le soutien aux entreprises privées et aux organismes publics en vue d'une meilleure exploitation des technologies linguistiques.